



FOUESNANT 15/16 sept.

AVIS de COURSE de la CATAGLENN 2018 15 et 16 septembre 2018

Raid en catamaran de sport, au départ de **Cap Coz**, entre la baie de la Forêt et l'archipel des **Glénan**
Club organisateur : Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille.

Etape du championnat de Bretagne des Raids Catamaran 2018

Grade 5A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- 1.3. Les règles de classe concernées,
- 1.4. Le présent avis de course,
- 1.5. Les instructions de course et les instructions particulières d'étapes qui seront affichées au tableau officiel et mises en ligne sur site web de l'épreuve à partir du mercredi 7 septembre au plus tard.

2. PUBLICITE

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2018" délivrée par la F.F.Voile est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité individuelle pendant la course.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Ce raid est ouvert :

- aux catamarans de sport de 16 à 21 pieds en conformité avec leurs règles de classe et figurant sur la liste des ratings publiée par la FFVoile (F18, Viper, Tornado, HobieCat16, Dart18...) menés par des équipages en double,
- aux catamarans de sport de type SL 15.5 et SL 16 menés par des équipages en double,
- aux trimarans de type Diam 24 OD menés par 3 équipiers.

Le nombre de bateaux participants est limité à 50.

Compte-tenu de la longueur des parcours, **ce raid s'adresse à des équipages expérimentés**. Le comité de course pourra apprécier et, si nécessaire, exiger l'abandon et le retour à terre de tout bateau n'ayant pas été en mesure de franchir une marque de parcours située 1 à 2 miles après le départ dans un délai, suivant les conditions, de 5 à 10 minutes après le 1^{er} bateau de sa classe.

3.2. Modalités de pré-inscription et inscription:

a) Les équipages doivent **indiquer leur intention de participer ou se pré-inscrire** à l'aide du formulaire en ligne sur le site www.sailinfo.fr/Cataglenn2018/

b) Les équipages doivent ensuite valider **leur inscription en réglant les droits à payer** prévus au paragraphe 4:

- soit par carte bancaire en téléphonant au secrétariat du centre nautique 02.98.56.01.05,
 - soit par chèque bancaire adressé par courrier à CN Fouesnant, BP 22, 29170 FOUESNANT.
- Les chèques ne seront pas déposés en banque avant le 17 septembre 2018.

c) Les concurrents doivent enfin **confirmer leur inscription sur place** (bâtiment central du centre nautique) en présentant les documents originaux du dossier d'inscription et après passage au contrôle de sécurité (voir paragraphe 6).

3.3. Dossier d'inscription:

Liste des documents à fournir impérativement au plus tard à la confirmation sur place, ou à transmettre auparavant:

- Le bulletin d'inscription détaillé rempli (fichier PDF à télécharger sur www.sailinfo.fr/Cataglenn2018/),
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité,

- Les photocopies recto verso des licences FFV 2018 avec visa médical,
- Une autorisation parentale pour chaque concurrent de moins de 18 ans au jour de l'épreuve,
- Et si possible, la carte de circulation du bateau délivrée par les Affaires Maritimes.

4. DROITS à PAYER :

4.1. Pour les inscriptions avec règlement effectuées avant le 3 septembre 2018, le prix de l'inscription est de 110€ par catamaran ou 80€ pour les équipages ne totalisant pas 35 ans et de 140€ pour les Diam 24. Ce montant comprend la collation de samedi et le repas de samedi soir pour les équipages.

4.2. Après le 3 septembre, le montant de l'inscription sera majoré de 20€. De plus, les repas de samedi ne sont pas garantis pour les inscrits de dernière minute.

4.3. Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

4.4. Il est instamment demandé aux concurrents inscrits ou pré-inscrits de prévenir l'organisation de toute annulation ou modification (par courriel à cataglenn.fouesnant@gmail.com ou par téléphone au 02.98.56.01.05). Ceci permet notamment de gérer au mieux une liste d'attente si nécessaire.

- Les annulations avant le 3 septembre seront intégralement remboursées ou chèques restitués.
- Les annulations entre le 3 et le 8 septembre compris seront remboursées à 50% (100% en cas de force majeure).
- Les annulations après le 8 septembre ne seront pas remboursées (sauf cas de force majeure).

5. PROGRAMME :

5.1 Programme général

Ce programme est donné à titre indicatif et pourra être modifié par le comité de course selon les prévisions ou conditions météo :

📅 Vendredi 14 septembre

17h00-20h00 *Contrôle du matériel de sécurité & confirmation des inscriptions*

📅 Samedi 15 septembre

08h00-10h30 *Contrôle du matériel de sécurité & confirmation des inscriptions*

10h00 Briefing et émargement départ

10h40 Signal d'avertissement de la 1^{ère} course en direction de l'archipel des Glénan ou de l'île des Moutons (selon météo).

Après-midi Courses à suivre entre la baie et les îles avec si possible stop et collation sur l'île Saint-Nicolas en début d'après-midi.

Retour au Cap Coz vers 19h00

Soirée *Repas au centre nautique.*

📅 Dimanche 16 septembre

10h00 Briefing et émargement départ

10h40 Signal d'avertissement de la 1^{ère} course du jour

Courses à suivre.

Attention : pas de repas sur l'eau fournis par l'organisation.

Retour au Cap Coz vers 15h30.

Vers 17h00 *Remise des prix au centre nautique*

5.2 Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées au centre nautique de Fouesnant Cornouaille le vendredi 14 septembre de 17h00 à 20h00 et le samedi 15 septembre de 08H00 à 10H30.

5.3 Nombre de courses maximales par jour : 5
Nombres de courses pour valider l'épreuve : 1

5.4 L'heure du premier signal d'avertissement de la 1^{ère} course est fixée au samedi 15 septembre à 10h40.

5.5 Les bateaux souhaitant partir de Port-La-Forêt devront prévenir l'organisation au moment de la confirmation d'inscription puis le comité de course sur l'eau avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour et avant leur retour à Port-La-Forêt (dispense d'émargement départ et retour à terre).

6. MATERIEL de SECURITE

Chaque bateau participant devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur. Chaque catamaran devra en outre posséder à bord :

- un bout de remorquage à poste de 15 mètres minimum et de 6 mm de diamètre minimum,
- une pagaie avec un manche d'au moins 1 mètre,
- 1 bout de redressage à poste de 5 mètres minimum et de 10 mm de diamètre minimum,
- 3 feux rouges à main non périmés,
- 2 brassières homologuées ou certifiées CE,

- un compas de route fixé au bateau,
- une lampe étanche de type flashlight ou équivalent en état de marche par équipier,
- Couteau à poste sur le bateau et accessible bateau retourné.

Par ailleurs, la carte marine de la zone concernée (SHOM 7146) en version papier ou sur GPS, une VHF chargée ou un téléphone portable dans un sac étanche ainsi qu'un couteau porté par chaque équipier sont vivement recommandés.

7. JAUGE

Chaque bateau devra être en conformité avec les règles de jauge régissant sa classe et pourra être contrôlé.

8. INSTRUCTIONS de COURSE

Un jeu d'instruction de courses et son annexe parcours sera remis à chaque équipage lors de la confirmation des inscriptions.

9. TYPES DE PARCOURS

Les parcours sont de type RAID ou TACTIQUE.

10. ZONE DE COURSE

La zone de course est délimitée succinctement par la Baie de la Forêt au nord, le sud de l'archipel des Glénan au sud, la pointe de Moustierlin et la Rouge de Glénan à l'ouest et la pointe de Trévignon à l'est.

11. CLASSEMENTS

11.1 Il sera réalisé plusieurs classements :

- * en temps réels pour la classe Formule 18 et Diam 24,
- * en temps compensés pour les groupes de classement des interséries C1 et C3,
- * pour les séries ou modèles identiques de plus de 6 bateaux participants, des sous-classements par extraction seront effectués et affichés (exemple: Viper, Tornado, HobieCat16...)

11.2 Le classement général sera effectué par le cumul des temps réels de chaque course pour les Formule 18 et Diam 24, et par le cumul des temps compensés pour les interséries C1 et C3 augmentés si nécessaire, des éventuelles pénalités applicables.

12. SYSTEME DE PENALITE

Un système de pénalité en temps s'appliquera. Les pénalités indiquées en % sont appliquées en utilisant le pourcentage précisé par le comité de course, le jury ou celles figurant dans les instructions de course.

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours soit remplacée par une pénalité d'un tour.

Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à la RCV 28 sera sanctionné par le comité de course d'une pénalité sans passage au Jury, de 15 minutes à DSQ suivant la gravité du parcours non effectué. (Ceci modifie RCV 63.1)

Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera affiché au tableau officiel dès le retour à terre du comité de course et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations.

Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le Jury.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice décline toute responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'€uros.

16. DROIT à L'IMAGE

En participant à cette épreuve, les concurrents autorisent automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions d'eux-mêmes pendant la période de la compétition intitulée Cataglenn 2018, à laquelle ils participent et à utiliser sans compensation leurs images sur tout matériau lié cette épreuve.

Cataglenn 2018 - Renseignements, inscriptions

Jacques PRUVOT
Centre nautique de Fouesnant Cornouaille
29170 FOUESNANT

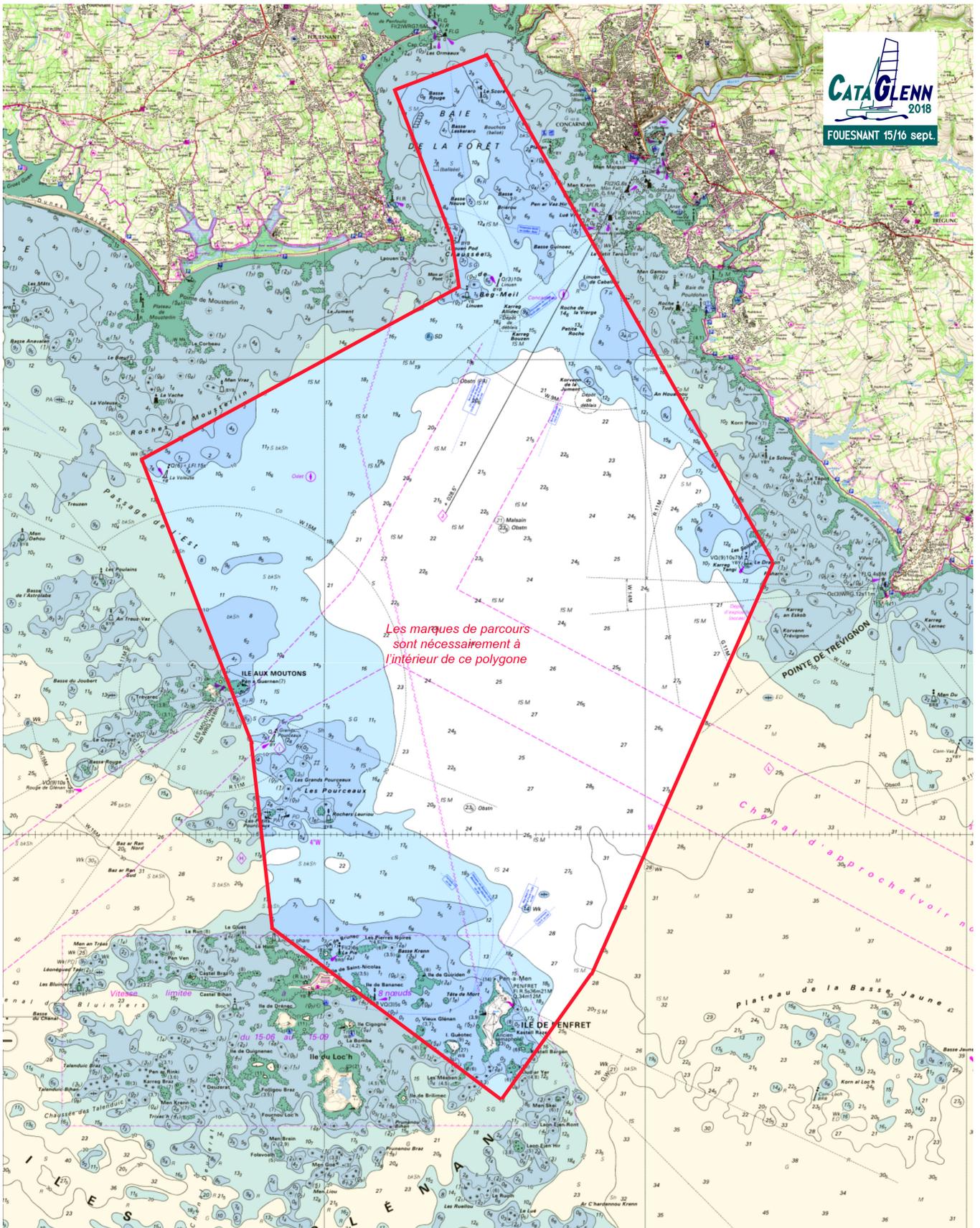
Tél: 06.73.99.93.60

Courriel: cataglenn.fouesnant@gmail.com

Web: www.sailinfo.fr/Cataglenn2018/ P 22

Cataglen 2018 Annexe Zone de course

Les marques de parcours seront nécessairement à l'intérieur du polygone défini en rouge.
Longueur maximale des courses : approximativement 15 milles.



Marées : coefficients 69 et 61 samedi 15/09 et 53 et 46 dimanche 16/09